

Historique de la zone A-16 à Mont-Saint-Hilaire (version détaillée)

1978

- En vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA), la zone agricole permanente est créée. Aussi appelée la «zone verte»

1979

- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) amène la création des Municipalités régionales de comté (MRC), obligeant celles-ci à adopter un schéma d'aménagement et les municipalités à adopter un plan d'urbanisme

1983

- Création de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

1987

- Adoption du 1^{er} schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

1991

- Adoption du 1^{er} Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
- Adoption du règlement de zonage 845 – **création de la zone A-16**

1991

- Révision de la zone agricole permanente par la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) (en négociation depuis 1989 – décret d'adoption en 1992)

Octobre 1991

- La Ville décrète un **moratoire de 15 ans pour la zone A-16**, interdisant le développement

1992

- La CPTAQ décrète l'exclusion d'une partie du territoire de la zone agricole permanente comprenant entre autres la zone A-16

Juillet 1993

- Entrée en vigueur du schéma d'aménagement modifié qui décrète des nouveaux usages et normes pour les secteurs exclus de la zone agricole permanente, dont celui du chemin de la Montagne

Novembre 1993

- Entrée en vigueur du règlement 820-3 modifiant le plan d'urbanisme et attribuant une densité résidentielle de très faible densité pour la zone A-16
- Maintien du zonage pour la zone A-16 ne permettant les résidences que sur les chemins ouverts à la circulation

2000

- Loi créant la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Nécessité d'adopter un Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) sur un horizon de 2 ans

2006

- **Fin du moratoire de 15 ans pour la zone A-16.** Les propriétaires demandent à pouvoir développer

2006

- Premières études de la Ville au sujet de la zone A-16

2007

- Entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (2 février) obligeant la Ville à modifier son Plan d'urbanisme pour assurer la concordance

2007-2009

- La Ville décide de ne pas modifier son Plan d'urbanisme étant donné l'adoption imminente du PMAD de la CMM

2010

- Volonté de densification de la CMM à hauteur de 24 logements à l'hectare (log/ha)

2012

- Entrée en vigueur du PMAD de la CMM (12 mars). Densité requise de 40 log/ha en zone TOD et densités progressives hors-TOD :
 - 2011-2016 – 18 log/ha
 - 2017-2021 – 20 log/ha
 - 2022-2026 – 22 log/ha
 - 2027-2031 – 24 log/ha

2012

- Adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC (28 novembre) - Densification hors-TOD – moyenne de 21 log/ha 2011-2031

Mai à octobre 2013

- **La Ville demande de faire état des études existantes au sujet de la zone A-16.** Surprise – densité! – mobilisation citoyenne

Novembre 2013

- Élections municipales

Fin 2013 – Début 2014

- La régionalisation de la densité n'est pas inscrite au projet de schéma d'aménagement de la MRC, alors qu'elle est inscrite au PMAD

Janvier 2014

- La Ville met sur pied le Comité consultatif sur le PMAD (CC-PMAD)

Janvier à juin 2014

- Le CC-PMAD, avec l'appui du Conseil municipal, recommande plusieurs mesures d'exception à faire inscrire au schéma d'aménagement de la MRC, dont notamment la 1.8.3 au sujet de la régionalisation de la densité

Juin 2014

- Modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC (no. 32.12.17, adopté le 19 juin) afin d'assurer la concordance avec le PMAD. Les mesures d'exception sont intégrées à l'article 1.8.3

Septembre 2014

- Modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC (no. 32.12.17.1, adopté le 18 septembre). Suite à l'avis ministériel, des modifications mineures sont apportées

Septembre 2014

- La Ville doit modifier son plan d'urbanisme (dans un délai de 2 ans) afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC (32.12.17.1)

2015-2016

- Grandes consultations citoyennes. 17 séances sont tenues. Aire TOD, camping Laurier, zone H-105, espaces vacants (incluant la zone A-16).

Mars 2016

- Demande de prolongation du délai au MAMOT pour adopter un nouveau plan d'urbanisme (échéance prévue le 31 décembre 2016)

Avril 2016

- Consultation citoyenne – Atelier sur les affectations du sol portant notamment sur la répartition des densités pour les espaces vacants (en dehors de l'aire TOD)

Juin à septembre 2016

- Dépôt des mémoires sur le PUD (audience publique en septembre)

Octobre 2016

- **La Ville confirme avoir trouvé une solution pour ne pas imposer de densité pour la zone A-16.** La zone conservera un usage «agricole» au sens de la réglementation municipale.

Janvier 2017

- **La Ville crée le Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 (CAZA-16)**

26 janvier 2017

- 1^{ère} rencontre du CAZA-16. Le comité demande d'inclure également les zones H-111 et H-114 dans la même réflexion

25 février 2017

- Manifestation citoyenne organisée par le Comité de citoyens de la zone A-16

21 mars 2017

- La CMM annonce la création du Groupe de travail sur les Montérégiennes. (1^{ère} rencontre tenue le 1^{er} mai)

1^{er} mai 2017

- Adoption du Plan d'urbanisme durable (PUD)

1^{er} mai 2017

- 1^{ère} rencontre du groupe de travail sur la protection des Montérégiennes

15 mai 2017

- Lancement d'une pétition, par le Comité de citoyens de la zone A-16, pour la protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la Loi sur le Patrimoine naturel – dépôt officiel sur le site de l'Assemblée Nationale

17 juin 2017

- Marche et pique-nique en blanc du Comité de citoyens de la zone A-16 sous le thème « Mont-Saint-Hilaire un joyau à protéger »

30 août 2017

- 14^e rencontre du CAZA-16

1^{er} septembre 2017

- Briefing de presse du CAZA-16

18 septembre 2017

- Dépôt d'une poursuite devant les tribunaux par des propriétaires de lots non-développés de la zone A-16

20 septembre 2017

- Entrée en vigueur du Plan d'urbanisme durable

20 septembre 2017

- Entrée en vigueur des nouveaux règlements d'urbanisme

Septembre-octobre 2017

- Campagne électorale municipale - enjeu de la zone A-16

5 novembre 2017

- Élections municipales

8 février 2018

- Redémarrage des activités du CAZA-16 et tenue de la 15^e rencontre.